

## **L'éolien en mer coûtera en moyenne 25 euros par ménage et par an en 2020**

PARIS - La construction d'environ 1.200 éoliennes en mer, pour une puissance totale de 6.000 mégawatts (MW), coûtera en moyenne 25 euros par ménage et par an, a indiqué mercredi le ministère du Développement durable, en détaillant les zones sélectionnées pour le premier appel d'offres.

Le Grenelle de l'Environnement vise une l'installation de 6.000 MW d'énergie éolienne en mer à l'horizon 2020, "soit environ 1.200 éoliennes produisant 3,5% de la consommation française d'électricité", indique le ministère dans un dossier de presse diffusé mercredi.

"Ce programme représente un investissement d'environ 20 milliards d'euros", souligne-t-il.

"Le surcoût de l'électricité produite par les éoliennes sera compensé par la contribution au service public de l'électricité. Pour financer ce programme, cette contribution sera relevée entre 2015 et 2020 pour un montant représentant 4% de la facture des ménages en 2020, soit environ 25 euros par ménage et par an", ajoute le ministère.

"Ce montant diminuera progressivement après 2020, en fonction des prix de marché de l'électricité", est-il précisé.

Nicolas Sarkozy a annoncé mardi à Saint-Nazaire un appel d'offres au 2e trimestre 2011 pour la construction de la première tranche du programme éolien en mer, d'une capacité maximale de 3.000 mégawatts.

Le ministère du Développement durable confirme les 5 premières zones sélectionnées pour l'installation de ces éoliennes: Le Tréport (Seine-Maritime, Somme) avec 110 km<sup>2</sup> et une puissance maximale de 750 MW, Fécamp (Seine-Maritime) avec 88 km<sup>2</sup> et une puissance de 500 MW, Courseulles-sur-Mer (Calvados) avec 77 km<sup>2</sup> et une puissance de 500 MW, Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) avec 180 km<sup>2</sup> et une puissance maximale de 500 MW et Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) avec 78 km<sup>2</sup> pour une puissance de 750 MW.

"L'appel d'offres sera lancé en mai 2011, en vue d'une remise des offres en novembre 2011", a précisé la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet, mercredi lors du Conseil des ministres.

"La décision d'attribution, qui interviendra au premier semestre 2012, se fondera sur le prix d'achat de l'électricité, la qualité du projet industriel et l'insertion des projets dans leur environnement maritime, en tenant notamment compte des activités de pêche", a-t-elle ajouté, selon le compte-rendu du Conseil.

Les lauréats sélectionnés devront confirmer la faisabilité du projet à l'été 2013 "à l'issue d'une étape de +levée des risques+ obligatoire", selon le dossier de presse.

Les installations devront alors être construites progressivement à partir de 2015.